



Conseil d'Administration du 11 février 2016
Salle de réunion de l'ADAC 65

**DÉLIBÉRATION N° 2016-01 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ADAC 65**

M. PÉLIEU, Président

présent

1^{er} Collège (Conseillers Généraux) :

Ch. ROBIN-RODRIGO (Vallée des Gaves) excusée, représentée par M. POUBLAN (Vic-Bigorre)
B. VERDIER (Les Coteaux) excusé, représenté par M. LAMON (Les Coteaux)
P. PÉRALDI (Vallée de la Barousse) présente
L. ARMARY (Vallée des Gaves) excusé, représenté par C. AUTIGEON (Val d'A.-R.-Madiranais)
J. GUILHAS (Val d'Adour-Rustan-Madiranais) présent
I. LOUBRADOU (Moyen-Adour) présente
J. BURON (Bordères-sur-l'Échez) présent
G. ASTUGUEVIEILLE (Ossun) présent

Excusé(es) : B. VINUALÈS (Lourdes 2) ; J. BRUNE (Haut Adour) ; M. BEYRIÉ (Neste-Aure-Louron) ;
C. VILLÉGAS (Ossun).

Assistait au C.A. :

- *En tant que membre suppléant de l'ADAC 65 :*

1^{er} Collège : A. SOUQUET (Bordères-sur-l'Échez).

2^{ème} Collège (Maires et Présidents d'EPCI) :

B. SOUBERBIELLE (Betpouey) Présent
B. LUSSAN (Tostat) Présent
D. LACASSAGNE (Sinzos) excusé, représenté par A. DUCASSE (Galan)
P. VIGNES (Laloubère) excusé, représenté par G. ARA (Campan)
F.J. LAFFONT (Ilhet) Présent
P. CARRÈRE (ComCom Aure) Présent
J. ESQUERRE (Représentante déléguée ComCom St Laurent-de-Nestes) présente
H. FORGUES (ComCom des Baronnie) excusé, Pouvoir à P. CARRÈRE (ComCom Aure)

Excusé(es) : C. RÈME (Tibiran-Jaunac) ; R. MARROT (ComCom Vallée de la Barousse) ;
R. MAISONNEUVE (ComCom du Val d'Adour et du Madiranais).

Assistaient au C.A. :

- *En tant que membres suppléants de l'ADAC 65 :*

2^{ème} Collège : F. LOUMAGNE (Castelnau-Rivière-Basse), C. GAILHARD (ComCom Véziaux d'Aure).

- **Conseil Départemental :** M. CARRÈRE et N. PÉREIRA DA CUNHA (Conseillers techniques du Président)

.../...

- **ADAC 65** : D. Tulsa (directeur), L. Michaut (adjointe du directeur, chargée du volet juridique & administratif), B. Dubosc (conseillère juridique), I. Fourcade (assistante de direction), J. Falliéro, M. Latapie, P. Péninou, R. Rosato (Assistants à Maîtrise d'Ouvrage), K. Talazac (conseillère juridique).
- **Paierie Départementale** : P. BAUTE (Payeur Départemental)
- **Excusé(e)s** : C. BAYET (DGS Conseil Départemental), O. GUYONNEAU (Directeur de Cabinet Conseil Départemental)

Le quorum est atteint.

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 10 décembre 2010 approuvant les statuts de l'Agence Départementale d'Accompagnement aux Collectivités (ADAC 65) ;

Vu la délibération de l'Assemblée Constitutive de l'ADAC 65 en date du 27 septembre 2012 approuvant notamment les statuts de l'ADAC 65 ;

Vu la délibération de l'Assemblée Départementale en date du 27 avril 2015 portant sur la désignation des membres du Collège n° 1 (Département des Hautes-Pyrénées) siégeant au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'ADAC 65 ;

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du 05 juin 2014 portant sur la désignation des membres du Collège n° 2 (Communes et EPCI) siégeant au sein du Conseil d'Administration de l'ADAC 65 ;

Vu le procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 février 2016 ;

DELIBERE

Article 1 : le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité :

- La date limite du 31 mai 2016 pour adhérer à l'ADAC 65,
- le Compte Administratif 2015,
- le Budget Primitif 2016,
- le montant des participations financières des EPCI pour 2017.

Article 2 : le présent acte fait l'objet des formalités suivantes :

- transmission au Représentant de l'État, service du Contrôle de légalité,
- publication au recueil des actes administratifs,
- insertion au registre des délibérations.

